



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Caen pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

**E1
EEJC**

CORRIGÉ

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE JURIDIQUE ET COMPTABLE

Note aux correcteurs

- Le présent corrigé est donné à titre indicatif.
- D'autres réponses sont possibles. Il appartient à l'examineur de les apprécier en fonction des justifications données par les candidats.
- Ce sujet a été élaboré fin 2008 en tenant compte de l'environnement technique et fiscal en vigueur à cette époque.
- Certains candidats tiennent naturellement compte des évolutions récentes : il convient bien évidemment de les suivre dans leur raisonnement.

Les annexes II, III.1, III.2 et V sont à compléter et à rendre avec votre copie.

Code épreuve		Durée : 3 H 00	Spécialité : BANQUE	
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	CORRIGE	Coefficient : 4	Épreuve : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE JURIDIQUE ET COMPTABLE	
		SESSION : 2009	N° du Sujet : 09AE1	Page : 1/14

DÉTAIL DES ANNEXES

Annexe I :	Notice pour l'ISF.
Annexe II :	Grille d'analyse de l'adéquation du produit avec le marché.
Annexes III.1 et III.2 :	Les comptes schématiques (T).
Annexes IV.1 et IV.2 :	Compte de résultat de l'entreprise.
Annexe V :	Tableau des soldes intermédiaires de gestion.

CRDP de l'académie de Caen

DROIT – FISCALITÉ

DROIT

► QUESTION 1 (3 points)

a) 1,5 point

b) 1,5 point

■ TRAVAIL À EFFECTUER

- a) *Expliquez quels sont les recours du porteur de la lettre de change en cas de non paiement à l'échéance.*

■ ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Si le paiement n'est pas effectué à l'échéance, le porteur a en principe la faculté de faire dresser un protêt. Le protêt est un acte d'huissier qui constate le non-paiement par le débiteur, et qui a l'avantage de préserver tous les recours cambiaires.

Il n'est cependant pas obligatoire, et les parties signataires de l'effet de commerce peuvent se dispenser du protêt en apposant la mention « sans frais » sur l'effet lui-même. Cette mention étant apposée sur les effets normalisés que l'on trouve dans le commerce, elle est d'utilisation assez générale.

En vertu du principe de la solidarité des signataires, tous ceux qui ont tiré, accepté, endossé ou avalisé une lettre de change, sont tenus solidairement envers le porteur. Le porteur peut agir contre chacune de ces personnes sans ordre particulier. Le fait d'agir contre l'un n'empêche pas d'agir contre les autres.

■ TRAVAIL À EFFECTUER

- b) *Quels sont les recours du banquier escompteur dans l'hypothèse où une lettre de change revient impayée à l'échéance ?*

■ ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Dans le cadre d'une convention d'escompte, la banque devient propriétaire de l'effet par le jeu de l'endossement.

- Si l'effet a été accepté par le tiré et revient impayé à l'échéance, la banque fera dresser protêt le cas échéant et pourra exercer ses recours cambiaires (actions en justice fondées sur la lettre de change elle-même, qui est un titre cambiaire).

En pratique, d'autres solutions s'offrent à elles.

Dans le cadre de la convention de compte courant qui la lie à son client (tireur, endosseur) elle pourra procéder à la contre-passation de l'écriture correspondant à l'effet impayé et restituer celui-ci à son client.

Mais encore faut-il que le compte courant du client présente un solde créditeur, sinon la contre-passation ne fait qu'augmenter les débits et accroître le risque de la banque.

La banque peut alors, en théorie, agir contre le tiré accepteur qui n'a pas payé. La position de la banque est assez forte dans la mesure où, du fait de l'acceptation de l'effet par le tiré, elle bénéficie de ce que les juristes appellent « l'inopposabilité des exceptions ».

Ce mécanisme spécifique du droit cambiaire a l'avantage d'apporter une garantie de paiement au porteur de l'effet.

- Si l'effet n'est pas accepté et qu'il revient impayé à l'échéance, la banque peut procéder à la contre-passation de l'écriture au débit du compte de son client (l'endosseur) ou bien, si elle n'a pas intérêt à opter pour cette solution, elle peut éventuellement agir contre le tiré sur le fondement de la provision. Il ne s'agit plus d'une action cambiaire et le tiré pourra opposer à la banque toutes les exceptions opposables au créancier d'origine.

CRDP de l'académie de Caen

FISCALITÉ

► **QUESTION 2** (3 points)

a) 2 points

b) 1 point

■ TRAVAIL À EFFECTUER

a) À l'aide du barème joint en **annexe I**, calculez l'ISF à payer par M. André RENOIR.
Détaillez vos calculs.

■ ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Déterminons la base imposable à l'ISF :

Patrimoine initial		Base imposable	
Habitation principale	600 000	Déduction de 30 %	420 000
Maison secondaire Arcachon	250 000	Imposable	250 000
Meubles meublants	50 000	Imposable	50 000
Voitures	50 000	Imposable	50 000
Parts dans sa société	600 000	Exonéré, bien professionnel	
Solde du compte bancaire	5 000	Imposable	5 000
Immeubles de rapport	2 500 000	Imposable	2 500 000
Terrains constructibles	400 000	Imposable	400 000
Compte titres	800 000	Imposable	800 000
PEA	25 000	Imposable	25 000
Œuvres d'art	400 000	Exonéré	
Bons de caisse anonymes	650 000	Imposable mais sous un autre régime	
Crédit restant sur l'immeuble	300 000	A déduire	- 300 000
IRPP à payer	12 000	A déduire	- 12 000
Impôts fonciers	7 000	A déduire	- 7 000
		Base imposable brute =	4 181 000

1^{er} calcul avec le barème par tranche :

Base des calculs	Taux	Montant
De 0 à 770 000	0 %	0
1 240 000 – 770 000	0,55 %	2 585
2 450 000 – 1 240 000	0,75 %	9 075
3 850 000 – 2 450 000	1 %	14 000
4 181 000 – 3 850 000	1,30 %	4 303
	ISF du 1^{er} calcul =	29 963

Ce 1^{er} calcul est à retrancher de la base ISF $(4\,181\,000 - 29\,963) = 4\,151\,037$ €.

La dernière tranche nous donne $(4\,151\,037 - 3\,850\,000) \times 1,3\% = 3\,913$ €.

L'ISF brut est donc de 29 573 €.

Il n'y a pas d'enfant à charges, donc rien à déduire.

■ TRAVAIL À EFFECTUER

b) Vérifiez la règle du plafonnement de l'ISF.

■ ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Ce montant d'ISF, cumulé avec l'IRPP, ne doit pas dépasser 85 % des revenus nets de frais.

$IRPP + ISF = 12\,000 + 29\,573 = 41\,573$ €.

$85\,000 \times 85\% = 72\,250$ €.

L'ISF est donc à payer en totalité.

CRDP de l'académie de Caen

ÉCONOMIE

ÉCONOMIE GÉNÉRALE

► QUESTION 3 (3 points)

■ TRAVAIL À EFFECTUER

Expliquez les conséquences d'une hausse des taux d'intérêts sur les différents agents économiques ci-après : les entreprises, les particuliers, l'État et les banques.

■ ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

- Pour les entreprises : la hausse des taux d'intérêts va augmenter les coûts d'investissement mais aussi le financement du cycle d'exploitation. Les entreprises vont donc hésiter à investir et être très sélectives dans leurs projets.
- Pour les particuliers : la hausse des taux est un frein au crédit. Cela va donc affecter la consommation des ménages. Pour l'immobilier, la hausse des taux renchérit l'achat de logement et exclut les catégories de ménage les moins solvables. Pour les ménages la hausse des taux encourage l'épargne grâce à une meilleure rémunération. Cette tendance constitue un frein à la consommation.
- Pour l'état : son fort endettement entraîne une hausse du service de la dette. Cela réduit sa capacité d'intervention budgétaire.
- Pour les banques : les taux d'intérêts constituent une recette, mais la hausse des taux représente aussi un renchérissement de leur coût de refinancement. Cela provoque un pincement de la marge d'intermédiation.

ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

► QUESTION 4 (1,5 point)

■ TRAVAIL À EFFECTUER

Synthétisez, à partir de la grille jointe en **annexe II**, l'adéquation du produit avec son marché.

■ ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Voir l'**annexe II** complétée.

COMPTABILITÉ

► QUESTION 5 (3,5 points)

■ TRAVAIL À EFFECTUER

Établissez, à l'aide de l'**annexe III**, les écritures comptables de décembre.

Vous tiendrez compte d'une TVA à 19,60 %.

■ ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Voir l'**annexe III** complétée.

Justification des calculs de l'escompte :

Le nominal de l'effet est de 5 980 €.

La durée en jours est de 67 jours avec 7 jours en décembre (31 – 24), 31 jours en janvier, 28 jours en février et 1 jour de banque.

Les agios sont donc de $\frac{5\,980 \times 5 \times 67}{36\,500} = 54,88$ €. auxquels il faut ajouter les 2 € de frais.

ANALYSE FINANCIÈRE

► QUESTION 6 (6 points)

a) 1 point

b) 5 points

■ TRAVAIL À EFFECTUER

a) À l'aide des comptes de résultat 2006 et 2007 (*annexes IV-1 et IV-2*), présentez les soldes intermédiaires de gestion (*annexe V à compléter et à rendre*).

■ ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Voir l'annexe V complétée.

■ TRAVAIL À EFFECTUER

b) Analysez les Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG) de la Maison RENOIR SA.

■ ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Synthèse :

L'activité :

L'activité progresse de plus de 20 % pour s'établir à 3 237 k€, grâce, notamment, à la composante négoce de son activité. C'est d'autant plus remarquable que le marché est très concurrentiel. Néanmoins cette augmentation d'activité s'est accompagnée par une augmentation encore plus forte (quasiment 65 %) du poste consommation de marchandises et il en résulte une très forte baisse de la marge commerciale (10 %).

La conséquence directe est que la valeur ajoutée perd 7 points, ce qui est préoccupant. Il est nécessaire de demander des explications aux dirigeants.

La rentabilité :

Tout en contenant les charges de personnel, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation perdent également 3 points par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, l'explosion des frais financiers (+157 %) mérite des explications :

- les délais client s'allongent ils ?
- les délais fournisseurs raccourcissent ils ?

Ce qui obligerait la société à utiliser ses concours de façon plus soutenue.

La CAF :

La CAF perd 2 points par rapport à 2006, cela peut paraître inquiétant, surtout si nous regardons qu'en contrepartie la dotation aux amortissements augmente et le résultat net diminue.

Conclusion :

Un éclaircissement sur la période à venir, de la part des dirigeants, s'impose.

En effet avec un chiffre d'affaires supérieur de 20 % par rapport à 2006, tous les autres soldes intermédiaires de gestion sont en baisse, et cela peut être préoccupant.

Il est important de savoir pour quelles raisons cette augmentation du chiffre d'affaires ne se concrétise pas par une augmentation du résultat.

CRDP de l'académie de Caen

DOCUMENT À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC VOTRE COPIE

LA STRATÉGIE COMMERCIALE DE L'ENTREPRISE

Les choix possibles	Choix de l'entreprise et justification
Présence sur le marché : <input checked="" type="checkbox"/> Spécialisation <input checked="" type="checkbox"/> Diversification	<p>L'entreprise est plutôt spécialisée. En effet, son plus gros segment est une niche (la restauration haut de gamme via les distributeurs). Elle a réussi une diversification sur le marché anglais et reste très dépendante d'un unique client.</p>
Stratégie de marque : <input checked="" type="checkbox"/> Marque unique <input checked="" type="checkbox"/> Marques différenciées	<p>L'entreprise a une stratégie de marque unique « Les établissements RENOIR » et ce, malgré sa présence sur 2 segments de clientèle, haut de gamme et grand public.</p>
Stratégie de distribution : <input checked="" type="checkbox"/> Écrémage <input checked="" type="checkbox"/> Pénétration	<p>La stratégie de distribution est différente selon le segment : Pénétration : une distribution « grand public » sur le marché anglais. « Écrémage » : et stratégie sélective sur le marché français.</p>
Stratégie de prix : <input checked="" type="checkbox"/> Offensive <input checked="" type="checkbox"/> Défensive	<p>L'entreprise n'est pas dans une stratégie de prix offensive, elle compte sur la notoriété de sa marque pour vendre à un prix rémunérateur.</p>

DOCUMENT À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC VOTRE COPIE

LISTE DES COMPTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE UTILISÉS

164	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5113	Effets à l'encaissement
168	Autres emprunts et dettes assimilées	5114	Effets à l'escompte
215	Installations techniques, matériel et outillage industriel	5121	Banque du Commerce
4011	Fournisseur Manseng	531	Caisse siège social
403	Fournisseurs - Effets à payer	601	Achats de matières et produits semi-finis
41105	Client Syrah	607	Achats de marchandises
41108	Client Sémillon	623	Publicité, publications, relations publiques
413	Clients - Effets à recevoir	627	Services bancaires et assimilés
416	Clients douteux ou litigieux	628	Divers
4455	TVA à payer	661	Charges d'intérêts
44562	État - TVA déductible sur immobilisations	681	Dotations aux amortissements et aux provisions
44566	État - TVA déductible sur autres biens et services	701	Ventes de produits finis
44571	État - TVA collectée	706	Prestations de services
491	Provisions pour dépréciations des comptes de clients	707	Ventes de marchandises

4011 Fournisseur Manseng

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
(3/12)	9 568,00	9 568,00	(3/12)

403 Fournisseurs – Effets à payer

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
		9 568,00	(3/12)

41105 Client Syrah

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
(6/12)	5 980,00	5 980,00	14/12

41108 Client Sémillon

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
12/12	7 176,00	3 588,00	12/12
		3 588,00	14/12

413 Client – Effets à recevoir

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
14/12	9 568,00	9 568,00	23/12

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	

ANNEXE III.2 – Question 5

4455 TVA à payer

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
24/12	3 238,00		

44566 TVA déductibles sur ABS

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
3/12	1 568,00		
24/12	0,39		

44571 TVA collectée

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
		980,00	6/12
		1 176,00	12/12

5113 Banque – Effets à l'encaissement

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
23/12	3 588,00		

5114 Banque – Effets à l'escompte

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
23/12	5 980,00	5 980,00	24/12

5121 Banque du Commerce

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
12/12	3 588,00	3 238,00	24/12
24/12	5 922,73		

607 Achats de marchandises

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
3/12	8 000,00		

627 Services bancaires et assimilés

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
24/12	2,00		

661 Charges d'intérêts

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
24/12	54,88		

707 Ventes de marchandises

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	
		5 000	6/12
		6 000	12/12

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	

EMPLOIS (Débit)		RESSOURCES (Crédit)	

DOCUMENT À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC VOTRE COPIE

TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en €)

CLIENT : Maison RENOIR SA	2006	%	2007	%
Ventes de marchandises	660 000		963 000	
Production vendue	2 028 000		2 247 000	
Production stockée	1 600		27 200	
Production immobilisée				
ACTIVITÉ DE L'EXERCICE	2 689 600	100	3 237 200	100
Consommation de marchandises	494 000		814 000	
MARGE COMMERCIALE	166 000	25,1	149 000	15,5
Consommations de matières premières	859 320		1 062 000	
Autres achats et charges externes	176 600		188 200	
VALEUR AJOUTÉE	1 159 680	43,1	1 173 000	36,2
Impôts et taxes	30 890		32 627	
Charges de personnel	830 000		857 000	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	298 790	11,1	283 373	8,8
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	102 500		131 000	
Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation				
Autres produits et charges d'exploitation				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	196 290	7,3	152 373	4,7
Produits financiers	4 812		1 627	
Charges financières	24 620		63 200	
RÉSULTAT COURANT	176 482	6,6	90 800	2,8
Produits exceptionnels	16 000		12 700	
Charges exceptionnelles	7 827		5 277	
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	54 563		25 752	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	130 092	4,8	72 471	2,2
+ Dotations aux amortissements et provisions	102 500		131 000	
- Reprises sur amortissements et provisions				
+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	7 827		5 277	
- Produits des cessions des éléments d'actif	16 000		12 700	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	224 419	8,3	196 048	6,1

Partie encadrée : Informations à compléter par les candidats